الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⵏⴱⴰⴹⵜ ⵜⴰⵎⵖⵔⴰⴱⵉⵜ ⵏ ⵓⴳⴰⴷⴰⵣ ⵏ ⵢⵉⴷⴳⴰⵔⵏ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# L'AMMC ORGANISE, EN PARTENARIAT AVEC L'ANRF ET LA CNASNU, UN SÉMINAIRE DE SENSIBILISATION SUR LA LBC/FT

Dans un contexte marqué par la préparation de l'évaluation mutuelle du Royaume par le GAFIMOAN, l'AMMC, en collaboration avec l'ANRF et la CNASNU, a réuni les principaux acteurs du marché des capitaux autour d'un séminaire dédié à la sensibilisation sur la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT).

Rabat, le 21 avril 2026

Dans le cadre du déploiement de la stratégie de l'AMMC en matière de LBC/FT et de l'impératif de l'adoption d'une approche par les risques face au développement et la sophistication du marché des capitaux, l'AMMC a réuni pour ce séminaire les dirigeants des sociétés de bourse, des sociétés de gestion et des entités exerçant le conseil en investissement financier.

L'ouverture de cet évènement a été marquée par les allocutions des Présidents de l'AMMC, de l'ANRF et de la CNASNU, qui ont rappelé les enjeux du contexte actuel caractérisé par les préparatifs intensifs de l'évaluation mutuelle par le GAFIMOAN, nécessitant une mobilisation globale.

Lors de la première session de ce séminaire, l'ANRF a présenté un bilan opérationnel de sa relation avec les personnes assujetties, en mettant l'accent sur l'importance des déclarations de soupçon, considérées comme un indicateur clé de l'efficacité des dispositifs mis en place par les acteurs du marché des capitaux.

Dans la deuxième session, l'ANRF a, pour sa part, partagé avec les acteurs du marché les principales conclusions du 3e rapport de l'Evaluation Nationale des Risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

De son côté, l'AMMC a présenté les résultats de la mise à jour de la cartographie sectorielle des risques relative au marché des capitaux, en précisant les niveaux de conformité et d'efficacité des dispositifs LBC/FT de l'ensemble des activités sous sa supervision.

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'autorité a également profité de l'occasion pour présenter son guide sur l'approche basée sur les risques, destiné aux professionnels du marché, dans la perspective d'une implémentation appropriée de cette approche au niveau de leurs structures.

Ce séminaire, le 8e du genre, s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement des intervenants du marché des capitaux par l'AMMC, en vue de renforcer les dispositifs LBC/FT de la place et ce en alignement avec les priorités d'actions de l'année 2026.

Dans cette dynamique, d'autres actions de sensibilisation seront programmées au profit des intervenants du marché des capitaux dans les prochains jours.

*A propos de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)*

*L'AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L'Institution a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.*

*Membre de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) depuis 1996, l'AMMC a signé, en 2007, la convention multilatérale d'échange et de coopération (Multilateral Memorandum of Understanding/MMOU) de l'OICV faisant du Maroc le 44e pays signataire et le 3e pays Africain.*

**www.ammc.ma**

**Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

Contact :
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
Mme Dania BOUHLAL
dania.bouhlal@ammc.ma
07 07 29 19 31